



VILLE de MURET
mairie-muret.fr

VILLE DE MURET AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

NEUVIEME MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.) DE MURET

Par arrêté en date du 27 mars 2017, le Maire de Muret a prescrit l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de neuvième modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.).
L'enquête publique se déroulera en Mairie de Muret (Service Urbanisme Environnement) pendant 31 jours consécutifs, du **lundi 24 avril 2017 à 10 h00 au mercredi 24 mai 2017 à 17h00**.

Cette modification du Plan Local d'Urbanisme a pour objectif :

- La mise en œuvre de la ZAC Porte des Pyrénées;
- De faciliter la réalisation du projet de renouvellement urbain Gasc-Moisand;
- D'adapter les règles de la Zone d'Activités des Bonnets ;
- De réaliser des ajustements réglementaires

A cet effet, Monsieur Alain SALLES, ingénieur en chef honoraire, demeurant l'Arial, CASSAGNE (31260) a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur pour diligenter cette enquête.

Le public pourra consulter le dossier d'enquête sur le projet de neuvième modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) et présenter ses observations sur le registre d'enquête pendant toute la durée de l'enquête, en Mairie de Muret, au Service Urbanisme Environnement aux jours et heures habituels d'ouverture au public. (du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00)

Par ailleurs, le dossier d'enquête pourra être consulté sur le site Internet de la ville de Muret www.mairie-muret.fr. Des postes informatiques avec accès Internet sont à la disposition du public sur les sites suivants :

- **Médiathèque** : 58 rue clément Ader, Muret (mardi, jeudi samedi de 10h à 13h et mercredi et vendredi de 14h à 18h)
- **Espace Agora Pyrénées** : 138 avenue des Pyrénées, Muret (du lundi au vendredi de 10h à 12h30 et de 14h à 19h)
- **Espace Agora Peyramont** : 30 chemin de la Pradette, Muret (du mardi au samedi de 10h à 12h30 et de 14h à 19h)

Les observations pourront également être adressées par écrit au Commissaire Enquêteur en Mairie de Muret (27 rue de Castelvielh- BP 60207- 31605 Muret cedex) ou par voie électronique à l'adresse mail suivante : enquete.plu@mairie-muret.fr. Seules seront prises en considération les correspondances et les courriels arrivées pendant la durée de l'enquête.

Le Commissaire Enquêteur recevra le public, aux jours et heures suivants :

- Lundi 24 avril de 10 h à 13 h en mairie de Muret- 27 rue Castelvielh
- Vendredi 12 mai de 9 h à 12 h en mairie de Muret- 27 rue Castelvielh
- Mercredi 24 mai de 14 h à 17 h en mairie de Muret- 27 rue Castelvielh

Les objets de la neuvième modification du Plan Local d'Urbanisme n'entrent pas dans le champ d'application de l'évaluation environnementale et n'entraînent pas d'incidences notables sur l'environnement.

A l'issue de l'enquête et dès sa réception, le rapport du Commissaire Enquêteur sera tenu à la disposition du public en Mairie de Muret (Service Urbanisme Environnement) pendant 1 an. Il sera en outre consultable sur le site Internet de la ville.

La Ville de Muret est compétente pour prendre toute décision relative à la modification du Plan Local d'Urbanisme. Le conseil Municipal se prononcera par délibération au vu des conclusions de l'enquête publique et décidera s'il y a lieu de modifier le dossier en vue de son approbation.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de la Direction des Services Techniques située en mairie de muret.



Le Maire,


André MANDEMENT